

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du **14 avril 2025, à 19 h 30**, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, le conseil se prononcera sur deux (2) demandes de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro 2025-03

Demande concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 723, sis au 235, de la Baronnie afin de déroger à l'article 6.2.2.1, du règlement de zonage n°116, afin de rendre conforme la marge de recul avant de la résidence de manière que le coin avant de la résidence donnant sur la rue de la Poterie soit de 7.75 m et l'entrée en façade de la résidence (portique) donnant sur la rue de la Baronnie soit à 5.8 m de la ligne avant au lieu de 8m tel qu'exigé par le règlement de zonage. Cette demande vise également à régulariser les deux avant-toits de la remise, qui se trouvent respectivement à 15 cm de la ligne arrière (côté de l'hôtel) et à 35 cm de la ligne latérale (coté du 239, de la Baronnie) alors que le règlement de zonage exige 60 cm.

2. Demande de dérogation numéro 2025-04

Demande concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 588, sis au 70-72, Nelson afin de déroger à l'article 7.2.2, paragraphe 7, du règlement de zonage n°116, relatif à la distance entre la résidence et le garage. Cette demande de dérogation consiste à permettre un agrandissement résidentiel à une distance de 1,26 mètre du garage au lieu des 2 mètres exigés.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures régulières de bureau.

Toute personne qui a un intérêt pour cette demande peut également transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. Ces commentaires doivent être transmis au plus tard à 15 h le jour de la tenue de l'assemblée publique de consultation. Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : info@villedeportneuf.com . Ou bien être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 655-A avenue de l'Église, Portneuf, Qc, G0A 2Y0.

Donné à Portneuf, ce 27 mars 2025.



Vincent Lévesque Dostie, B.A.A., OMA
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié, sur le site internet de la Ville de Portneuf et affichée, sur le babillard de l'hôtel de ville, le présent avis public conformément au règlement municipal numéro 256, le 27 mars 2025. Une copie fut également publiée dans l'édition d'avril 2025 du journal municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Vincent Lévesque Dostie, B.A.A., OMA
Directeur général et greffier-trésorier

